

Tarif 2024 de l'assainissement

Abonnement annuel	18,0300	€ H.T./m ³
Part Proportionnelle Exploitant (collecte et transport)	0,6270	€ H.T./m ³
Part proportionnelle Métropole (travaux et traitement)	0,9270	€ H.T./m ³

La part proportionnelle Exploitant rémunère
la Régie sur le territoire en régie (Ingré, Ormes, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-Les-Aurbais, Orléans Nord et Orléans la Source, Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Combleux, Marigny-Les-Usages, Saint-Cyr-en-Val)
ou la SERA sur le périmètre en délégation de Service Public (Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive gauche (Sud Loire hors La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)